

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 09/03/2018 Date de révision: 12/03/2021 Remplace la version de: 10/09/2020 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : GECOLL® - GÉLATINE EXTRA N°1

N° CE : 232-554-6 N° CAS : 9000-70-8

Type de produit : Usage œnologique Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisation de la substance/mélange : Gélatine poudre soluble. Clarification et stabilisation des vins.

Utilisation de la substance/mélange : Usage œnologique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

LAFFORT FRANCE Boîte postale CS 61611

33072 BORDEAUX CEDEX - FRANCE

T+33 (0)5 56 86 53 04 - F+33 (0)5 56 86 30 50

info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT CHILE

PARCELA 233, LOTE 2,

COLONIA KENNEDY, SECTOR HOSPITAL

9540000 PAINE - CHILE

T+56 22 979 1590 - F+56 9 5201 7140

info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

Distributeur

LAFFORT ITALIA

S.P. PER CASTELNUOVO SCRIVIA S.N.C.

15057 TORTONA AL

T+39 0131 863 608 - F+39 0131 821 305 laffortitalia@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT AUSTRALIA
23 BURWOOD AVENUE
WOODVILLE NORTH

5012 SOUTH AUSTRALIA - AUSTRALIA

T (08) 8360 2200

info@laffort.com - www.laffort.com

Fournisseur

LAFFORT ESPAÑA S.A.

TXIRRITA MALEO 12 APTDO 246

20100 RENTERIA (Guipúzcoa) - ESPAÑA T 0034943344068 - F 0034943344281 info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT NEW ZEALAND 4/B GREENWOODS CLOSE

TITIRANGI

Boîte postale P.O. BOX 60-249 1000 AUCKLAND - NEW ZEALAND

T 64 (0) 21 322 290

info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

LAFFORT SOUTH AFRICA

32 ZANDWYK PARK

7646 PAARL - SOUTH AFRICA

LAFFORT USA

1460 CADER LANE

SUITE C

7646 PAARL - SOUTH AFRICA SUITE C
T +27 21 882 8106 CA 94954 PETALUMA - USA

info@laffort.com - www.laffort.com T+1 (707) 775 4530

<u>laffortusa@laffort.com</u> - <u>www.laffortusa.com</u>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|----------|--|--|-------------------|---|
| Algérie | Centre Anti-poisons d'Algérie | Bd Said Touati CHU BAB El Oued | +021 97 98 98 | |
| Belgique | Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245 | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |
| Canada | Centre anti-poison du Québec (CAPQ) | 1270 Chemin Ste-Foy Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage QC G1S 2M4 Québec | 1 800 463-5060 | |
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |
| Grèce | Poisons Information Centre Children's Hospital P&A Kyriakou | 11762 Athens | +30 2 10 779 3777 | |

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| Maroc | Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance Du Maroc (CAPM) | Rue Lamfedel Cherkaoui, Rabat Instituts Madinate Al Irfane, B.P. 6671 10100 Rabat | +05 3777 7169 +0801000180 | |
|----------|---|---|------------------------------|--|
| Portugal | Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica | Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa | +351 800 250 250 | |
| Roumanie | Department of Clinical Toxicology Spitalul de Urgenta Floreasca | Calea Floreasca Bucuresti | +40 21 230 8000 | |
| Suisse | Tox Info Suisse | Freiestrasse 16 8032 Zürich | 145 | (de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66 |
| Tunisie | Centre Anti-Poisons de Tunisie | Rue Abou Kacem Chebbi MONTFLEURY 1089 TUNIS CHEBBI TUNIS | +71335500 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente. Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom : Gélatines en poudre LAFFORT

N° CAS : 9000-70-8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

N° CE : 232-554-6

| Nom | Identificateur de produit | % |
|-----|---------------------------|-----|
| | (N° CAS) 9000-70-8 | 100 |
| | (N° CE) 232-554-6 | |

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles

générales d'hygiène industrielle permettant d'éviter l'inhalation de poussières.

Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer. Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Si les troubles continuent, consulter un médecin. Procédez à une respiration artificielle si la victime ne respire plus. Si la personne est inconsciente, placer en

position de récupération et faire appel à un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et

au savon. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-

15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire

persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est

consciente). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Informations plus détaillées : voir rubrique 11.

Symptômes/effets après inhalation : Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation

 $respiratoire \ \grave{a}\ la\ suite\ d'une\ exposition\ excessive\ par\ inhalation.$

Symptômes/effets après contact avec la

peau

: Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.

Symptômes/effets après ingestion : Troubles gastro-intestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés. dioxyde

de carbone (CO2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Danger d'explosion : Eviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer

une explosion.

d'incendie

Produits de décomposition dangereux en cas : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Des produits de décomposition dangereux comme de la fumée, du monoxyde ou du dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de chauffage prolongé. Solution d'ammoniaque.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez

prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les

eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de

protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Eliminer conformément

aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher

dessus. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures antipoussières : Eviter toute formation de poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus

d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection

individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

12/03/2021 (Date de révision) FR (français) 5/14

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières

aériennes. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Collecter dans des récipients

appropriés et fermés pour élimination. Le produit liquide est glissant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Empêcher

toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter toute formation de poussière. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières. En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Conserver fermé dans un endroit sec et frais.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et

toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Se laver les mains après toute

manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un local bien

ventilé. Entreposer à l'abri de la chaleur/humidité. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption

d'humidité.

Produits incompatibles : Aucune, à notre connaissance.

Matières incompatibles : Aucune, à notre connaissance.

Chaleur et sources d'ignition : Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges

électrostatiques).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage œnologique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

12/03/2021 (Date de révision) FR (français) 6/14

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter toute formation de poussière. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes

| Туре | Champ d'application | Caractéristiques | Norme |
|----------------------|---------------------|------------------|--------|
| Lunettes de sécurité | Poussières | | EN 166 |

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Aucune protection spéciale n'est requise. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. En cas de risque de production excessive de poussières. Porter des gants de protection. EN 374

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de protection à manches longues. Vêtements antistatiques. EN 340. EN 1149

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. EN 143. EN 149

| Appareil | Type de filtre | Condition | Norme |
|----------------------|----------------|-----------|----------------|
| Masque antipoussière | Type P2 | | EN 143, EN 149 |

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Couleur : Blanc à blanc cassé.

Apparence : Poudre.

Odeur : Pas disponible

Seuil olfactif : Pas disponible

Point de fusion : 53 – 57 °C

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : Pas disponible

Inflammabilité : Non inflammable

Propriétés explosives : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Limites d'explosivité : Non applicable Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Non applicable Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Non applicable Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation : Non applicable : ≈ 100 °C Température de décomposition : Pas disponible рН pH solution : 4,5 - 7,5 10%

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log : Pas disponible

Kow)

Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible Masse volumique : $0.5 - 0.8 \text{ g/m}^3 20^{\circ}\text{C}$ Densité relative : Non applicable Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable Taille d'une particule : Pas disponible Distribution granulométrique : Pas disponible : Pas disponible Forme de particule Ratio d'aspect d'une particule : Pas disponible État d'agrégation des particules : Pas disponible État d'agglomération des particules : Pas disponible Surface spécifique d'une particule : Pas disponible Empoussiérage des particules : Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. flammes ou étincelles. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Voir rubrique 5.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
|---|---|
| Toxicité aiguë (cutanée) | Peut être légèrement irritant pour la peau et les yeux (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Peut être légèrement irritant pour la peau et les yeux (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Peut être légèrement irritant pour la peau et les yeux (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Cancérogénicité | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Danger par aspiration | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

| GECOLL® - GÉLATINE EXTRA N°1 (9000-70-8) | | |
|--|----------------|--|
| Viscosité, cinématique | Non applicable | |

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Matières organiques en poudre. Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12/03/2021 (Date de révision) FR (français) 10/14

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Dangers pour le milieu aquatique, à court

terme (aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long

terme (chronique)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis)

12.2. Persistance et dégradabilité

| GECOLL® - GÉLATINE EXTRA N°1 (9000-70-8) | | |
|--|----------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradable. | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| GECOLL® - GÉLATINE EXTRA N°1 (9000-70-8) | | |
|--|--|--|
| Potentiel de bioaccumulation | Il ne se produit aucune bioaccumulation significative. | |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun autre effet connu, Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur

agréé.

Recommandations pour l'élimination des

eaux usées

: Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Vider les résidus de l'emballage. Eliminer le contenu/récipient conformément

aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR): Non réglementéN° ONU (IMDG): Non réglementéN° ONU (IATA): Non réglementéN° ONU (ADN): Non réglementéN° ONU (RID): Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

GECOLL® - GÉLATINE EXTRA N°1 n'est pas sur la liste Candidate REACH

GECOLL® - GÉLATINE EXTRA N°1 n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

GECOLL® - GÉLATINE EXTRA N°1 n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du

4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

GECOLL® - GÉLATINE EXTRA N°1 n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : Non classé conformément à/au Règlement sur les installations manipulant des

substances nocives pour les eaux (AwSV)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Gélatines en poudre LAFFORT est listé SZW-lijst van mutagene stoffen : Gélatines en poudre LAFFORT est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de : La substance n'est pas listée

voortplanting giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de : La substance n'est pas listée

voortplanting giftige stoffen -

Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de : La substance n'est pas listée

voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision - Voir : *.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques |
|----------|---|--------------|-----------|
| 4.1 | Premiers soins général | Modifié | |
| 4.2 | Symptômes/effets après contact avec la peau | Ajouté | |
| 5.2 | Danger d'incendie | Ajouté | |
| 5.2 | Danger d'explosion | Ajouté | |
| 5.2 | Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | Modifié | |
| 6.3 | Procédés de nettoyage | Modifié | |
| 7.1 | Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Modifié | |
| 7.2 | Conditions de stockage | Modifié | |
| 7.2 | Produits incompatibles | Modifié | |
| 7.2 | Matières incompatibles | Ajouté | |
| 8.2 | Protection des mains | Modifié | |
| 8.2 | Vêtements de protection - sélection du matériau | Modifié | |
| 8.2 | Protection des voies respiratoires | Modifié | |
| 12.1 | Ecologie - général | Modifié | |
| 13.1 | Recommandations pour l'élimination des eaux usées | Ajouté | |
| 13.1 | Législation régionale (déchets) | Ajouté | |
| 15.2 | Évaluation de la sécurité chimique | Modifié | |

 ${\sf Mod\`{e}le_FDS_LAF}$

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.